

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 21 mars 2025 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRÉSENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Était absent excusé ayant donné un pouvoir :** Christian HAURET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN.

**Étaient absentes excusées :** Hélène PAYET, Yvonne LE GAC.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20250402-24 : FIN\_89504 : BAT RUE DE VIRE VOTE DU BUDGET 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,  
 Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,  
 Vu l'instruction comptable M57,  
 Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2025 du budget annexe du BAT RUE DE VIRE s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de 431 166,38 € dont :

- 153 853,93 € en Section de Fonctionnement,
- 277 312,45 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges à caractère général :	19 879,00 €	75-Revenus des immeubles :	54 000,00 €
65-Autres charges de gestion courante	5,00 €	75-Autres produits de gestion courante :	5,00 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	678,00 €	75- Prise en charge du déficit par le budget principal :	44 271,93 €
67-Charges exceptionnelles :	1 000,00 €		
002-Déficit de fonctionnement reporté :	17 516,64 €		
042-Dotation aux amortissements :	76 200,00 €	042-Reprise des subventions :	55 577,00 €
023-Virement à la section d'investissement	38 575,29 €		
<b>TOTAL DF</b>	<b>153 853,93 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>153 853,93 €</b>

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital emprunt :	14 580,00 €	13-Subvention Région – contrat de territoire – RAR 2024	160 787,16 €
16-Cautions :	800,00 €	16-Cautions :	1 750,00 €
20-Frais d'études	40 000,00 €		
21-Immobilisations corporelles	45 600,00 €		
001-Déficit d'investissement reporté :	120 755,45 €	021-Virement de la section de fonctionnement :	38 575,29 €
040- Reprise des subventions :	55 577,00 €	040-Dotations aux amortissements :	76 200,00 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>277 312,45 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>277 312,45 €</b>

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,

Annick SOLIER



Le Président,

Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20250402-20250402-24\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 21 mars 2025 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRÉSENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Était absent excusé ayant donné un pouvoir :** Christian HAURET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN.

**Étaient absentes excusées :** Hélène PAYET, Yvonne LE GAC.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20250402-24 : FIN\_89504 : BAT RUE DE VIRE VOTE DU BUDGET 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,  
 Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,  
 Vu l'instruction comptable M57,  
 Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2025 du budget annexe du BAT RUE DE VIRE s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de 431 166,38 € dont :

- 153 853,93 € en Section de Fonctionnement,
- 277 312,45 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges à caractère général :	19 879,00 €	75-Revenus des immeubles :	54 000,00 €
65-Autres charges de gestion courante	5,00 €	75-Autres produits de gestion courante :	5,00 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	678,00 €	75- Prise en charge du déficit par le budget principal :	44 271,93 €
67-Charges exceptionnelles :	1 000,00 €		
002-Déficit de fonctionnement reporté :	17 516,64 €		
042-Dotation aux amortissements :	76 200,00 €	042-Reprise des subventions :	55 577,00 €
023-Virement à la section d'investissement	38 575,29 €		
<b>TOTAL DF</b>	<b>153 853,93 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>153 853,93 €</b>

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital emprunt :	14 580,00 €	13-Subvention Région – contrat de territoire – RAR 2024	160 787,16 €
16-Cautions :	800,00 €	16-Cautions :	1 750,00 €
20-Frais d'études	40 000,00 €		
21-Immobilisations corporelles	45 600,00 €		
001-Déficit d'investissement reporté :	120 755,45 €	021-Virement de la section de fonctionnement :	38 575,29 €
040- Reprise des subventions :	55 577,00 €	040-Dotations aux amortissements :	76 200,00 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>277 312,45 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>277 312,45 €</b>

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,

Annick SOLIER



Le Président,

Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20250402-20250402-24\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025